

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE
02540 DHUYS ET MORIN EN BRIE

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE : VINGT DEUX NOVEMBRE
A : 19 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 15 Novembre 2018 s'est réuni au lieu habituel, en séance publique, sous la présidence de M. Alain MOROY

ETAIENT PRESENTS : BERNARD David, BROCHOT Didier, CANOT Denis, CHAUX Francis, DADOU Ghislain, DEFIVES Catherine, DEVIE Michel, DIOUY Gilles, DROUIN Jacqueline, DUCREUX Adeline, GAUDEFROY Nicolas, GIRARD François, GRISOLET Sophie, HENRY Patrice, LAGLER Christelle, LEBON Bernard, LEFEBVRE Guy, LEFEBVRE Mauricette, LEGLANTIER Bruno, OBERT René, PEESMEESTER Bernard, PELTIEZ Éric, PETEL Hervé, RENARD Philippe, ROUILLARD Damien, VALLIERE Maurice, WARRENNE Muriel, WETZEL Hervé

ETAIENT ABSENTS : BERNARD Stéfania, BOISSY Didier, DAGNIAUX Jacki, DAGONET Rémi, DE LA HOUSSAYE Véronique, DROUIN Nicolas, FOLLIOT DE FIERVILLE Olivier, GENIN Gabriel, HERBLOT Sylvain, LAMICHE Joël, MOUGEOT Laurence, PETEL Sylvie, ROUILLON Jean-Claude, VERNEAU Jean-Paul

POUVOIRS : BERNARD Stéfania au profit de BERNARD David, PETEL Sylvie au profit de GRISOLET Sophie, VERNEAU Jean-Paul au profit de PETEL Hervé

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 29
Nombre de membres absents : 14
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 32

Mme Catherine DEFIVES a été élue secrétaire de séance

**OBJET : CIMETIERE - Harmonisation des tarifs sur les quatre territoires - (concessions, cavurnes, colombariums)
N° 60-2018**

Le Conseil Municipal,
Après exposé du Maire

Sur proposition des membres du bureau réunis le 15 novembre 2018

A l'unanimité,

Décide de fixer comme suit à compter du 1^{er} décembre prochain, sur l'ensemble des quatre territoires,
Le prix :

DE LA CONCESSION DE TERRAIN (1 mètre X 2 mètres = soit 2 m2)

- Cinquantenaire à 100 € (cent euros)
- Perpétuelle à 150 € (cent cinquante euros)

DE LA CAVURNE

- Nue cinquantenaire 50 € (cinquante euros) - 1 m x 1m soit 1m2)
- Nue perpétuelle 75 € (soixante quinze euros° 1m2)

- Fournie ou existante cinquantenaire 390 € (trois cent quatre vingt dix euros)

DU COLOMBARIUM -cellule-

- Cinquantenaire 710 € (sept cent dix euros)

Etant précisé que

- La dispersion des cendres dans l'enceinte des jardins du souvenir est gratuite et qu'une plaque remise par les demandeurs pourra y être apposée
- Les habitants du territoire restent libres du choix du cimetière à l'intérieur de la Commune, sous réserve de disponibilités

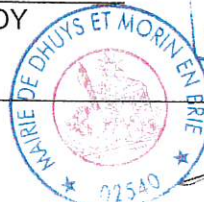
Pour extrait conforme,
Le Maire : Alain MOROY



SOUS-PREFECTURE

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en sous-préfecture en date du 28 NOV. 2018
Et de la publication le 28 NOV. 2018

Le Maire : Alain MOROY



02400